

ASSOCIATIONS COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, il peut être enregistré sur support informatique pour le remplir à votre convenance.

Ce compte-rendu est à transmettre à l'autorité administrative qui a versé la subvention l'année n-1 accompagné de la nouvelle demande de subvention

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrés
3. l'annexe explicative du tableau

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention

Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

2. TABLEAU DE SYNTHESE

Exercice 20

CHARGES	PRÉVISION	RÉALISATION	%	PRODUITS	PRÉVISION	RÉALISATION	%
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION				RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION			
60 - Achats	- €	- €	#####				
Achats de matières et de fournitures				70 - Vente de produits finis, de marchandises, Prestations de services			#####
Autres fournitures				73 - Concours publics			#####
61 - Services extérieurs	- €	- €	#####	74 - Subventions d'exploitation¹	- €	- €	#####
Locations				Commune (montant de la subvention versée)			
Entretien et réparation				Autre(s) commune(s) :			
Assurances				Communauté de communes ou agglo			
Documentation				Conseil(s) Départemental(aux)			
				État : préciser le(s) ministère(s), direction...			
				Fonds européens			
				Organismes sociaux (Caf, etc. à détailler) :			
62 - Autres services extérieurs	- €	- €	#####	Autres établissements publics			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Aides privées (fondation)			
Publicité, publication				Autres recettes (précisez)			
Déplacements, missions							
Services bancaires, autres -							
63 - Impôts et taxes	- €	- €	#####	ASP (emplois aidés)	- €	- €	#####
Impôts et taxes sur rémunération				ASP (emplois aidés)			
Autres impôts et taxes							
64 - Charges de personnel	- €	- €	#####	75 - Autres produit de gestion courante	- €	- €	#####
Rémunération des personnels (salaires bruts)				754. Dons manuels – Mécénats - sponsoring			
Charges sociales				756. Frais d'adhésion/Cotisations			
Autres charges de personnel				76 - Produits financiers			
65 - Autres charges de gestion courante				77 - Produits exceptionnels			
66 - Charges financières				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotation aux amortissements							
CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement				Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers				Frais financiers			
Autres				Autres			
TOTAL DES CHARGES (hors CVN)	- €	- €	#####	TOTAL DES CHARGES (hors CVN)	- €	- €	#####
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)²							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	- €	- €	#####	87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €	#####
860. Secours en nature				870. Dons en nature			
861. Mise à disposition gratuite de biens et services				871. Prestations en nature			
862. Prestations							
864. Personnel bénévole				875. Bénévolat			
TOTAL DONT CVN	- €	- €	#####	TOTAL DONT CVN	- €	- €	#####
La subvention de	€ représente			% du total des produits			

¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

² Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. DONNÉES CHIFFRÉES : Annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquez et justifiez les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ³ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'association _____

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : _____

à _____

Signature

³ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »
<https://www.associations.gouv.fr/la-valorisationcomptable-du-benevolat.html>